DIRECTION DU PATRIMOINE

0 4 SEP. 2021

COURRIER ARRIVE

KEOS

189, Rue d'Aubervilliers 75018 Paris

TERRITOIRE

RESEAU

DOSSIER D'INFORMATION

VILLE NUMERIQUE

MOBILITÉ

PROXIMITÉ

TRES HAUT DEBIT

SERVICES

ENVIRONNEMENT

ENGAGEMENT

Adresse du projet SFR:

Centre Sportif les 4 Arbres - Stade Guy Boniface

Commune de :

78990 ELANCOURT

Référence SFR:

G2R N°: 780906. ELANCOURT (MINIATURE)

SFR

26/08/2021

SOMMAIRE

1ere PARTIE – Le Projet SFR

Introduction	. 3
La motivation du projet : pourquoi faire évoluer une antenne-relais existante ?	. 4
Caractéristiques du projet	. 5
Description détaillée du projet	. 8

2^e PARTIE – Connaissances scientifiques et réglementation (documents de l'Etat)

Les fiches interministérielles pédagogiques :

- « Antennes-relais de téléphonie mobile » ;
- « Les obligations des opérateurs de téléphonie mobile à l'égard de l'État et des utilisateurs ».

3e PARTIE - Pour aller plus loin

Les phases de déploiement d'une antenne-relais Les technologies déployées



Introduction

Le déploiement du Très Haut Débit est un enjeu majeur et une priorité pour SFR. Sur le marché des télécoms, SFR est le deuxième opérateur en France avec des positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs.

Grâce à ses investissements massifs, SFR ambitionne de créer le leader national de la convergence du Très Haut Débit Fixe-Mobile.

SFR propose une offre complète de services d'accès à Internet, de téléphonie fixe et mobile et de contenus audiovisuels et se positionne également comme un expert de solutions de communications unifiées, d'Internet des Objets et de Cloud Computing pour les entreprises. Pour le grand public, le groupe commercialise ses offres sous les marques SFR et RED by SFR et pour l'entreprise, sous la marque SFR Business.



Pourquoi faire évoluer une antenne-relais existante ?

Nous prévoyons de faire évoluer nos équipements afin de vous apporter de nouveaux services (3G, 4G, 4G+ ou 5G par exemple) et vous permettre d'utiliser dans les meilleures conditions notre réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires.

Plan de situation





Caractéristiques du projet

Coordonnées géographiques en Lambert

- X : 572.4 m - Y : 2419.69 m - Z : 168 NGF

Dossier d'urbanisme

Déclaration	n préalable	Permis de	construire
⊠ Oui	□ Non	□ Oui	⊠ Non

Calendrier indicatif des travaux :

Travaux d'ajout et d'allumage 5G 3,5 GHZ: T3 2021

Caractéristiques d'ingénierie radio :

• 2G, 3G, 4G et 5G avec antennes à faisceaux Fixes de gain 17 dBi

Systèmes	Actuel	A terme	Puissance PIRE (dBW)	Azimuts	Tilt	HBA ¹
4G - LTE 800	X	X	32.0/32.0/32.0	0°/110°/220°	3°/3°/3°	23.7 m
2G - GSM 900	X	X	26.7/26.7/26.7	0°/110°/220°	3°/3°/3°	23.7 m
3G - UMTS 900	X	X	27.7/27.7/27.7	0°/110°/220°	3°/3°/3°	23.7 m
3G - UMTS 2100	X	X	29.3/29.3/29.3	0°/110°/220°	3°/4°/3°	23.7 m
4G - LTE 1800	X	X	35.9/35.9/35.9	0°/110°/220°	3°/4°/3°	23.7 m
4G - LTE 2100	X	区	33.3/33.3/33.3	0°/110°/220°	3°/4°/3°	23.7 m
5G - NR 2100		×	35.0/35.0/35.0	0°/110°/220°	3°/4°/3°	23.7 m
4G - LTE 2600	X	X	33.5/33.5/33.5	0°/110°/220°	2°/2°/2°	23.7 m





Tableau de correspondance des puissances pour une antenne typique de gain 17dBi

PIRE ² (dBW)	PAR ³ (dBW)
30	28
33	31
34	32
35	33
36	34
40	38

5G avec antennes à faisceaux orientables de gain 24 dBi

Systèmes	Actuel	A terme	Puissance PIRE maximale moyenne (dBW)	Azimuts	Tílt	НВА⁴
5G - NR 3500		X	46	0°/110°/220°	6°/6°/6°	24 m

« Les technologies d'antennes actives sont caractérisées par une plus grande dispersion dans le temps et dans l'espace de la puissance rayonnée par rapport aux antennes passives. Pour cette raison, on n'indique pas la PIRE mais la puissance maximale moyenne rayonnée (ou PIRE maximale moyenne), qui est beaucoup plus représentative de la puissance effectivement utilisée et rayonnée par l'antenne »

Adresse de la Direction Régionale Technique chargée du dossier :

SFR
Xavier VERDES
Responsable Environnement
ALTICE Campus
16 rue du Général Alain de Boissieu
CS 84632 - 75741 PARIS CEDEX 15
xavier.verdes@sfr.com

⁴ Hauteur Bas d'Antenne



² Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente

³ Puissance Apparente Rayonnée

Déclaration ANFR

1. Conformité de l'installation aux	périmètres de sécurité du guide technique	DR 17
⊠ Ouì	□ non	
2. Existence d'un périmètre de séc	curité accessible au public :	
☐ Oui, balisé	□ oui, non balisé	⊠ non
Périmètre de sécurité : zone au supérieur au seuil du décret ci-des	voisinage de l'antenne dans laquelle le cha ssous.	amp électromagnétique peut être
	mum qui sera produit par la station objet de 002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'évent 🗖 non	
moins de 100 mètres de l'antenne	- <u></u> -	le 5 du décret n°2002-775 situés à
□ Oui	⊠ non	



Description détaillée du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, SFR prévoit notamment de déployer la 5G. Les systèmes et fréquences ajoutés sont la 5G NR2100 et la 5G NR3500

Pour les projets prévoyant l'ajout de la 5G NR2100 *:

Ce projet consiste c assurer une continuité de service 5G entre les sites 5G NR 3500 (antennes à faisceaux orientables) existants ou à venir, par une évolution logicielle du **réseau** existant LTE 2100 (antennes à faisceaux fixes).

Ce projet sera sans impact visuel.

La puissance étant conservée à l'identique et les antennes étant inchangées, il n'y aura pas d'évolution du niveau de champ électromagnétique.

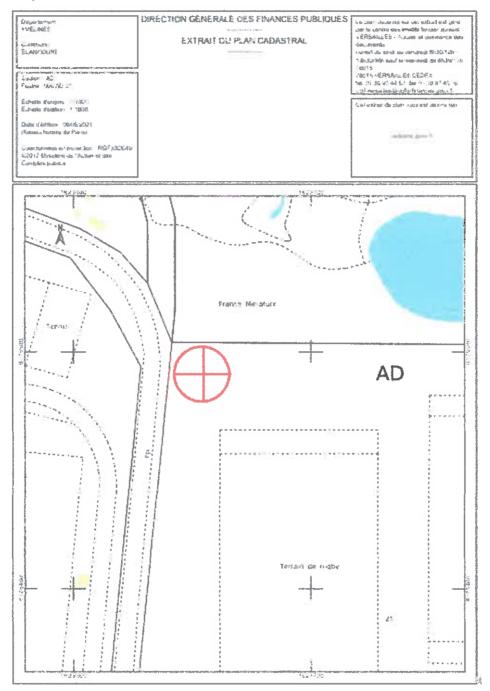
Pour les projets prévoyant l'ajout de la 5G NR3500 *:

Ce projet consiste à déployer une nouvelle antenne à faisceau orientable par secteur, dans les mêmes azimuts que les antennes existantes.



^{*} L'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence nationale des fréquences pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le respect strict et continu des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.

Extrait du plan cadastral



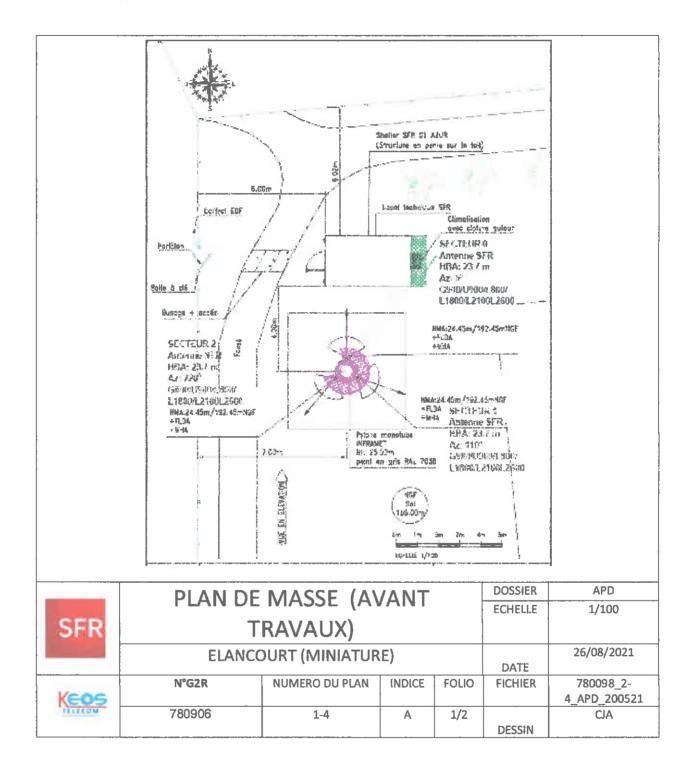


Plan de situation à l'échelle





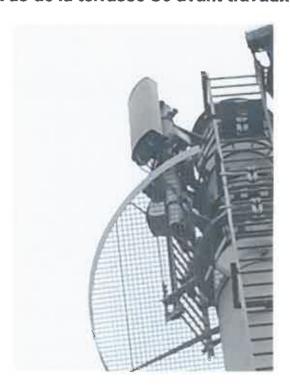
Plan de masse - Avant travaux





Photographies avant/après travaux

Vue de la terrasse S0 avant travaux



Vue de la terrasse S0 après travaux





Vue de la terrasse S1 avant travaux



Vue de la terrasse S1 après travaux





Vue de la terrasse S2 avant travaux



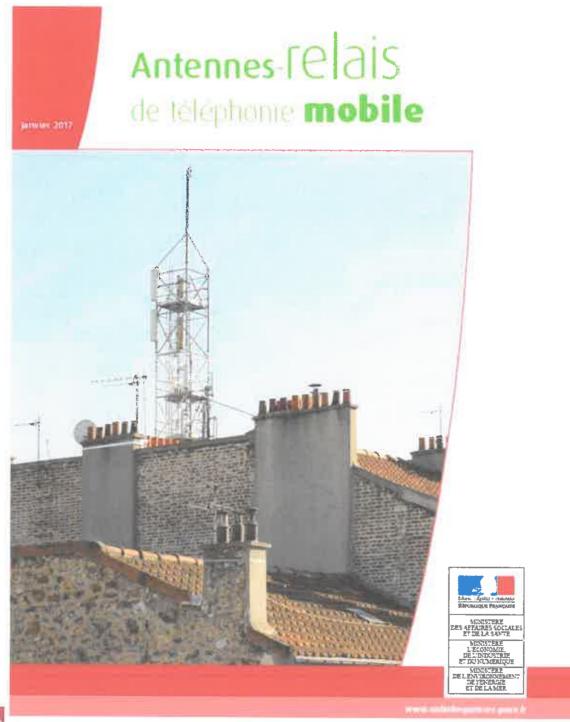
Vue de la terrasse S2 après travaux





2e PARTIE – CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET REGLEMENTATION

Documents de l'Etat consultables sur le site Internet : www.radiofrequences.gouv.fr



SFR

téléphonie mobile est aujourd hui une technologie de communication très courante dans le monde. En France, environ 92% de la population utilise des téléphones mobiles

Pour établir les communications, un réseau d'antennes-relais est installé sur tout le territoire

Ce réseau est en constante évolution pour s'adapter aux besoins des utilisateurs. En effet, si depuis l'origine la téléphonie mobile permet de transmettre de la voix et des textes courts SMS lantennes-relais 2G de 2° génération ou 2GI, aujourd'hui beaucoup d'autres usages se développent comme les MMS vidéo. L'accès à internel, la télévision, lantennes-relais de 3° et 4° génération 3G et 4GI.

QUE SAIT ON DES EFFETS SANITAIRES LIÉS AUX ANTENNES-RELAIS ?

Que disent les experts ?

Il est établi qu'une exposition aigue de forte intensité aux champs électromagnétiques radiofréquences peut provoquer des effets thermiques, c'est-à-dire une augmentation de la température des tissus. C'est pour empêcher l'apparition de ces effets thermiques que des valeurs limites d'exposition ont été élaborées.

Des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme pour des utilisateurs intensifs de téléphones mobiles, dont l'usage conduit à des niveaux d'exposition très nettement supérieurs à ceux qui sont constatés à proximité des antennes-relais. C'est la raison pour laquelle les champs électromagnétiques radiofréquences ont été classés, en mai 2011, par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) en « peutêtre cancérogène », en raison d'un nombre très limité de données suggérant un effet

Chiffres clés

⁶ Fréquences :

GSM (2G) 900 MHz et 1800 MHz UMTS (3G) 900 MHz et 2100 MHz LTE (4G) 700 MHz, 800 MHz, 1800 MHz et 2600 MHz

- Puissances : 1 Watt à quelques dizaines de Watts
- Portées : 1 à 10 km

Recherche

Afin d'améliorer les connaissances sur les effets sanitaires des radiofréquences. L'Anses a été dotée par l'État d'un fonds de 2 M€ par an alimenté par une imposition additionnelle sur les opérateurs de téléphonie mobile

cancerogène chez l'homme et de résultats insuffisants chez l'animal de laboratoire, rejoignant en cela l'avis de l'Agence nationale de securité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), publié en 2009 et mis à jour en 2013.

Les conclusions de l'évaluation des risques ne mettent pas en évidence d'effets sanitaires avérés

Certaines publications évoquent néanmoins une possible augmentation du risque de tumeur cérébrale, sur le long terme, pour les utilisateurs intensifs de téléphones portables. Les conclusions de l'expertise sont donc en cohérence avec le classement proposé par le CIRC. Par ailleurs, l'expertise



fait apparaître, avec des niveaux de preuve timités, différents effets biologiques chez t'Homme ou chez t'animal ils peuvent concerner le sommeil, la fertilité mâle ou encore les performances cognitives. Des effets biologiques, correspondant à des changements généralement réversibles dans le fonctionnement interne de l'organisme, peuvent ainsi être observés. Néanmoins, tes experts de l'Agence n'ent pu établir un lien de causatité entre les effets biologiques décrits sur des modèles cellulaires, animaux ou chez l'Homme et d'éventuels effets sanitaires qui en résulteraient.

Compte tenu de ces étéments, il n'apparaît pas fondé, sur une base sanitaire de proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition pour la population générale

PEUT-ON ETRE HYPERSENSIBLE AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES ?

Ce terme est utilisé pour définir un ensemble de symptômes variés et non spécifiques à une pathologie particulière (maux de tête, nausées, rougeurs, picotements...) que certaines personnes altribuent à une exposition aux champs électromagnétiques. Toutefois, l'Anses indique qu'en l'état actuel des connaissances, « aucune preuve scientifique d'une relation de causalité entre l'exposi-

Valeurs limites d'exposition

- 2G : 41 à 58 V/m
- 3G = 41 à 61 V/m
- 4G 36 à 61 V/m
- Radio 28 V/m

Télévision : 31 à 41 V/m

On mesure l'intensité du champ électrique en volts par mètre (V/m). tion aux radiofréquences et l'hypersensibilité électromagnétique n'a pu être apportée jusqu'à présent ».

Néanmoins, on ne peut ignorer les souftrances exprimées par les personnes concernées.

C'est pourquoi un protocole d'accueil et de prise en charge de ces patients a été élaboré en collaboration avec les équipes médicales de l'hôpital Cochin à Paris. Dans ce cadre, les personnes peuvent être reçues dans différents centres de consultation de pathologie professionnelle et environnementale (CCPP)

QUELLES SONT LES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION 1

Les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques sont fixées, en France. par le décret 2002-775 du 3 mai 2002 et permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. À l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne. celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de L'OMS (Organisation mondiale de la santé).

QUELLES SONT LES CONDITIONS O'IMPLANTATION ?

11 Observior d'autorisations préfétablist au récept national

Préalablement au déploiement d'un réseau mobile, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes



(ARCEP) délivre une autorisation individuelle d'utilisation des fréquences à l'opérateur. Ce dernier peut déployer son réseau en installant des antennes-relais.

Tous les émetteurs d'une puissance de plus de 5 watts doivent obtenir une autorisation de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour pouvoir émettre. Les émetteurs d'une puissance comprise entre 1 et 5 watts sont uniquement soumis à déclaration.

2) Information et concertation au niveau local

Les exploitents d'antennes existantes sur une commune transmettent, à la demande du maire ou du président d'intercommunatité, un dossier établissant l'état des lieux des antennes concernées.

Des exploitants de nouvelles antennesrelais informent par écrit le Maire ou le président de l'intercommunalité dès la phase de recherche d'implantation et lui transmettent un dossier d'information 2 mois avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Les exploitants d'antennes-relais qui souhaitent les modifier de façon substantielle et dont la modification serait susceptible d'avoir un impact sur le niveau de champs électromagnétiques émis doivent transmettre au maire ou au président d'intercommunatité un dossier d'information deux mois avant le début des travaux.

Pour les installations radioélectriques ne nécessitant pas d'autorisation d'urbanisme lexemple : antennes implantées sur des pylônes existants d'opérateurs de communications électriques, de TDF ou de RTE), la transmission du dossier d'information a lieu au moins 2 mois avant le début de l'implantation de l'installation.

A la demande du Maire, le dossier d'information peut contenir une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générée par l'installation selon les lignes directrices publiées par l'Agence nationale des fréquences.

Le dossier d'information et la simulation d'exposition (lorsqu'elle a été demandée) sont mis à disposition des habitants de la commune concernée au plus tard 10 jours après leur communication au Maire. Les habitants ont ensuite 3 semaines pour formuler leurs observations lorsque le Maire ou le président de l'intercommunalité leur ont donné cette possibilité.

Le Préfet peut, lorsqu'il estime qu'une médiation est requise, réunir une instance de concertation de sa propre initiative ou à la demande du Maire ou du président de l'intercommunalité.

3) Respect des règles d'urbanisme

Quelle que soit leur hauteur, les antennes émettrices ou réceptrices, installées sur le toit, la terrasse ou le long d'une construction existante, sont soumises à :

déclaration préalable lorsque ni l'emprise au sol ni la surface de plancher n'excède 20 m² (article R.421-17 a) et f) du code de l'urbanisme);

permis de construire au-delà de 20 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher (article R. 421-14 a) du code de l'urbanisme);

Les antennes au sol constituent des constructions nouvelles et sont soumises, en application des articles R. 421-1, R. 421-2 et R. 421-9 du code de l'urbanisme, à

déclaration préalable lorsque leur hauteur est inférieure ou égale à 12 m et que la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 5 m² sans excéder 20 m²;

déclaration préalable lorsque leur hauteur est supérieure à 12 m et que ni la surface de



plancher ni l'emprise au sol n'excède 5 m²; permis de construire lorsque leur hauteur est supérieure à 12 m et que la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 5 m²; permis de construire, quelle que soit leur hauteur, lorsque l'emprise au sol ou la surface de plancher excède 20 m².

Ces obligations sont renforcées en site classé ou en instance de classement, dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable et dans les abords de monuments historiques.

Les installations qui ne sont soumises à aucune formalité (pas de modification de l'aspect extérieur d'un immeuble existant, moins de 12 mètres de hauteur, et local technique de moins de 5 m²) doivent néanmoins respecter les règles générales d'urbanisme et, le cas échéant, les règles du plan local d'urbanisme (article L. 421-8 du code de l'urbanisme).

QUI CONTRÔLE L'EXPOSITION DU PUBLIC?

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est chargée du contrôle de l'exposition du public. Les résultats des mesures peuvent être consultés sur le site www.cartoradio. fr. Les organismes chargés des mesures sur le terrain doivent répondre à des exigences d'indépendance et de qualité : ils sont obligatoirement accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC).

Toute personne peut faire réaliser gratuitement une mesure d'exposition tant dans des locaux d'habitations privés que dans des tieux accessibles au public (formulaire de demande sur le lien : https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R35688). Une telle demande doit être signée par un organisme habilité (collectivités territoriales,

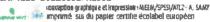
Pour en savoir plus :

www.radiofrequences.goov.

associations agréées de protection de l'environnement, fédérations d'associations familiales...) avant d'être adressée à l'ANFR. Par ailleurs, l'ANFR a pour mission de préciser la définition des points atypiques, lieux dans lesquels le niveau d'exposition aux champs électromagnétiques dépasse substantiellement celui généralement observé à l'échelle nationale, puis de les recenser et vérifier leur traitement, sous réserve de faisabilité

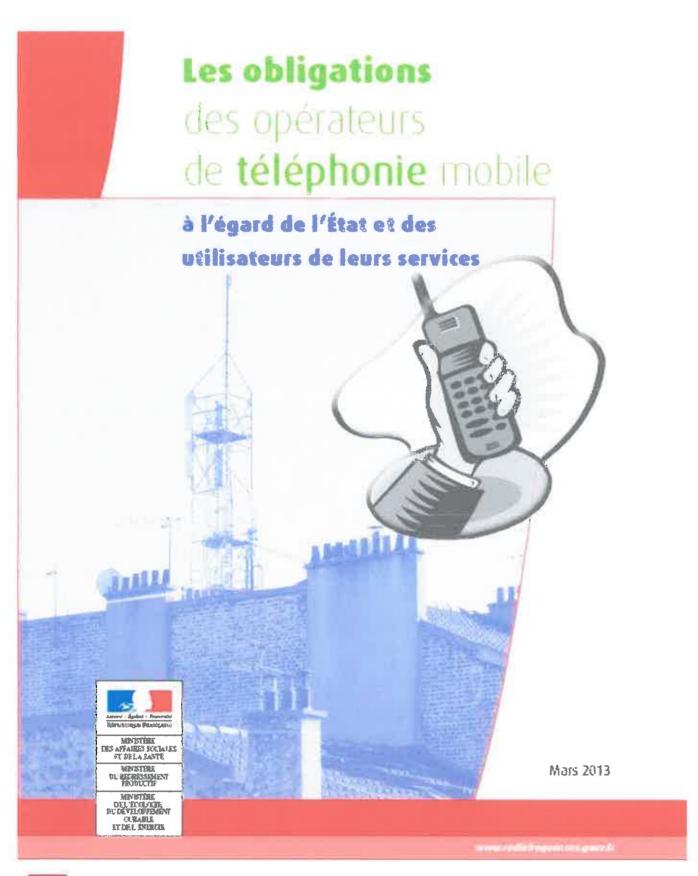
Photo : Antenne Toiture/Ile-de-France

CAFRAUD BOULSBOU/MEDDE





22/40





haque opérateur est soumis à de nombreuses obligations, qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Carte liche presente pertaines de pas abbigateurs em destinguaris.

dans le cadre des autorisations générales, les obligations réglementaires qui sont identiques quel que soit l'opérateur et qui figurent dans le code des postes et des communications électroniques ;

dans le cadre des autorisations d'utilisation de fréquences, les obligations imposées par les décisions administratives individuelles qui sont spécifiques à chaque opérateur en échange du droit d'utiliser les fréquences qui relévent du domaine public de l'Etat. Ces obligations figurent dans les décisions individuelles de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

LARCEP assure le contrôle du respect de l'ensemble des obligations règlementaires et de celles relevant des autorisations individuelles de chaque opérateur.



Les obligations réglementaires identiques, quel que soit l'opérateur

Elles portent notamment sur les aspects suivants

Les conditions de permanence 🧼 qualité et de disponibilité du réseau et du service :

L'operateur doit prendre les mesures nécessaires

- pour assurer de manière permanente et continue l'exploitation du réseau et des services de communications électroniques.
- pour remedier, dans les délais les plus brefs, aux défaillances du système degradant la qualité du

art 1.33-1 art 098-4 service pour l'ansemble ou une partie des clients.

 pour garantir une qualité et une diaponibilité da service satisfaisantes. L'opérateur poit,

notamment, mesurer les indicateurs de qualité de service definis par l'ARCEP et les mettre à disposition du public

Les prescriptions exigées par la protection de la sante et de l'environnement et par les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme

Loperateur doit respecter les valeurs limites d'exposition du public aux champs electromagnétiques fixées par le decret du 3 mai 2002, il doit veiller a

3.5 2002

ce que l'exposition des établissements scolaires, préches et établissements de soin situés à moins de 100 mêtres, soit aussi faible que possible, tout en préservant la qualité du service rendu. Il doit également obtenir une autorisation d'implantation auprès de l'Agence Nationale des Frequences, qui est chargée de veiller au respect des valeurs limites d'exposition du public.

il port, enfin, veiller à ce que l'installation des infrastructures et des équipements sur le domaine public ou dans le cadre de servitudes légales sur les pro-



prietés privées, soit réalisée dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux.

L'acheminement des appels d'urgence

L'opérateur doit prendre toutes les mesures de nature à garantique accès ininterrompulaux services purgence, de manière à acheminer les appels d'urgence vers le centre compétent correspondant à la localisation de l'appelent.

Art D98-4 et D.98-8

Les obligations spécifiques à chaque opérateur, inscrites dans les autorisations individuelles pour l'utilisation des fréquences 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600 MHz

Elles portent notamment sur les points suivants

La couverture de la population I

Les opérateurs mobiles ont des obligations individuelles en matière de couverture mobile⁹ suivant le service 26 (GSM, GPRS, Edge) 36 (UMTS) ou 46 (LTE).

En 26, Bouygues Telecom, Orange France et SFR ont chacun l'obligation de couvrir 99% de la population métropolitaine, en incluant la réalisation du programme national d'extension de la couverture 26 des centres-bourgs identifiées en « zones blanches », c'est-à-dire couverts par aucun de ces trois opérateurs.

A travers l'accord du 27 fevrier 2007, les operateurs sont également tenus de couver les axes de transport prioritaires (autoroutes, routes avec un trafic aupérieur à 5000 véhicules par jour et axes reliant, au sein de chaque département, les prefectures aux sous-préfectures) ainsi qu'à améliorer la couverture et la qualité de service sur les axes ferroviaires.

En 3G, les obligations de Bouygues Telecom, Orange France, SFR et Free Mobile, portent respectivement sur une couverture de 75 %, 98 %, 99,3 % et 90 % de la population métropolitaine.

En 46, à 800 Mhz, les obligations de Bouygues Télécom, Grange France et SFR portent sur une couverture de 99,6 % de la population en janvier 2027, avec une obligation départementale de 95 % et une obligation en zone de déploiement prioritaire de 90 % d'ici janvier 2022. Dans le cadre de leurs autorisations à 2,6 Ghz, les opérateurs Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange France et SFR ont l'obligation

Photo : Antenne Toiture/Ile-de-France GArnaud Bouissou/MEDDE de couvrir 75 % de la population en octobre 2023, avec un réseau à très haut débit mobile.

Chaque opérateur mobile titulaire d'une licence est tenu de publier sur son site web des informations relatives à sa couverture du territoire. Des enquêtes de terrain sont menées annuellement au niveau d'environ 250 cantons afin de vérifier la fiabilité des cartes publiées, selon une méthode definie par LARCEP.

Les conditions de permanence, de qualité et de disponibilité des services mobiles :

Chaque opérateur doit respecter, dans sa zone de couverture, des obligations en matière de qualité de service. Ces obligations portent pour le service téléphonique sur un taux de réussite des communications en agglomération à l'intérieur et à l'exterieur des bâtiments, d'au moins 90%.D'autres obligations sont tixées pour les services SMS et les transferts de données.

L'ARCEP conduit et publie chaque année une enquête de masura de la qualité de service de chaque reseau mobile qui vise notamment à vérifier le respect des obtigations de chaque opérateur.

Par ailleurs, et parailélement aux obligations imposses par l'Etat aux operateurs mentionnées dans la présente fiche, ces derniers ont également des engagements contractuels à l'égard de leurs clients, qui portent notamment sur la couverture, la continuité et la pualité du service.

⁹ Les critères d'appréciation de la couverture figurent dans la décision de l'ARCEP n° 2007-0178 du 20.2.2007

² Zones les moins denses du territoire : 18 % de la population et 63 % de la population

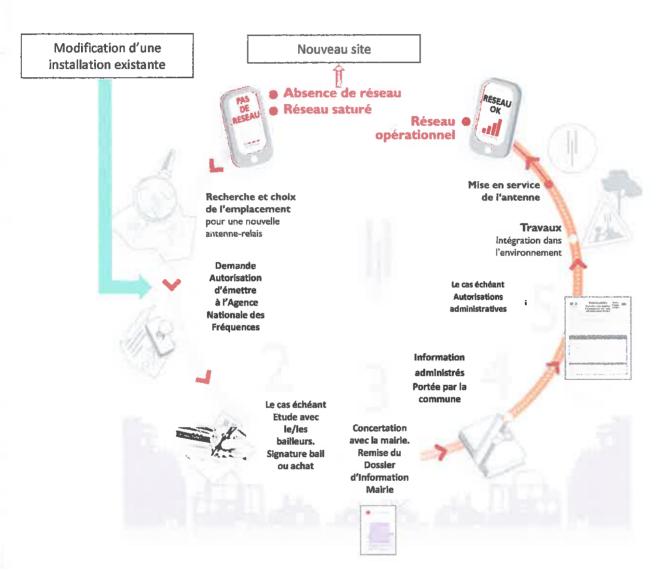


conception graphique et impression : MEEOL/SPESI/AREZ imprime: cur du papier carbine écolabe l'existence



3e PARTIE – Pour aller plus ioin

3.1 LES PHASES DE DEPLOIEMENT D'UNE ANTENNE-RELAIS



Pour permettre à ses clients de disposer de services de téléphonie mobile innovant et de qualité, il est nécessaire, pour un opérateur de téléphonie mobile, d'anticiper les besoins d'aujourd'hui et de demain des utilisateurs.

Le réseau doit être en mesure d'assurer une couverture de qualité et d'évoluer au rythme des utilisations de la population,



3.2 LES TECHNOLOGIES DEPLOYEES

1

Le GSM, « Global System for Mobile Communications » (la « 2ème génération » ou 2G) qui utilise des fréquences autour de 900 MHz et de 1800 MHz, essentiellement destinées au transport de la voix. 7

L'UMTS, « Universal Mobile Telecommunication Systems » (la 3ème génération » ou 3G) qui utilise des fréquences autour de 900 MHz et de 2 100 MHz, permettant notamment le transfert de données et l'accès à l'internet mobile.

3

La LTE, « Long Term Evolution » (la « 4ème génération » ou 4G) qui utilise des fréquences autour de 700, 800, 1800 et 2 600 MHz, permettant le transfert de données et l'accès à l'internet mobile en très haut débit 4

Le NR, « New Radio » (la « 5ème génération » ou 5G) qui utilise des fréquences autour de 700, 1800, 2100 et 3 500 MHz, dans une 1ère Phase, permettant le transfert de données et l'accès à l'internet mobile en temps réel



Information sur risque de brouillage TNT







Les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile (4G).

Cette technologie apporte des capacites supplémentaires par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de répondre aux besoins croissants des Français qui sont de plus en plus hombreux à accedér à internet en mobilité, par leur smartphone ou leur tabletté table.

Elle apporte un mellieur débit, des échanges de données plus rapides ainsi que de nouveaux contenus et usages pour le grand public et les entreprises.





Pour y remedier un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en piace par l'Agence nationale des requences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés

SI VOUS CONSTATEZ DES PERTURBATIONS, SIGNALEZ-LES:



El vous natitez en logement collectif demandez a votre syndic ou gestionnaire d'immeuble de faire la démarche

En cas de suspicion de brouillage par la inise en service d'un site 46, vous (où votre syndic en habitat collectif l'étes recontacte d'ici quelques jours maximum pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des solutions identifiées pour remedier aux perturbations causées par la 4G sont financees par les opérateurs de téléphonie mobile. Vous pouvez beneficier d'une intervention gratuite en aliant sur le site recevoirlatnt in ou en appelant le 0970-818-818 (appel non surtaxe).

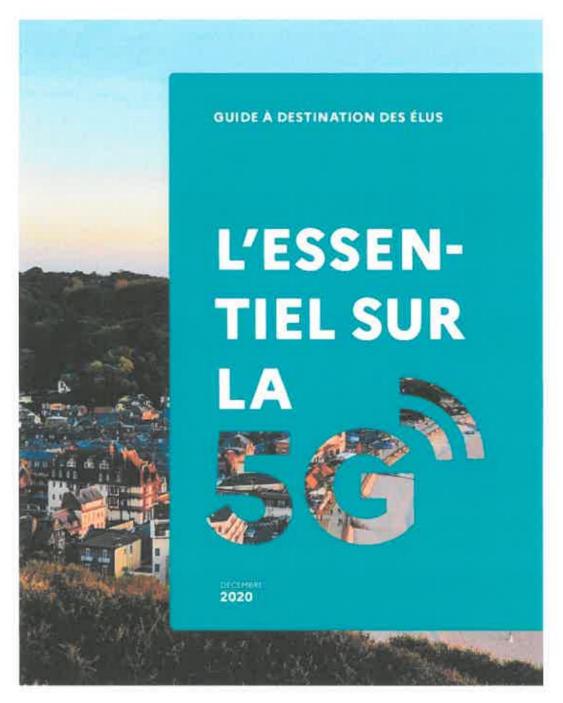
🖰 Si kous rencontres des plifficultes de recession en ASSI, silbie, satellite ou flare optique, contactes directement katra distributeur.



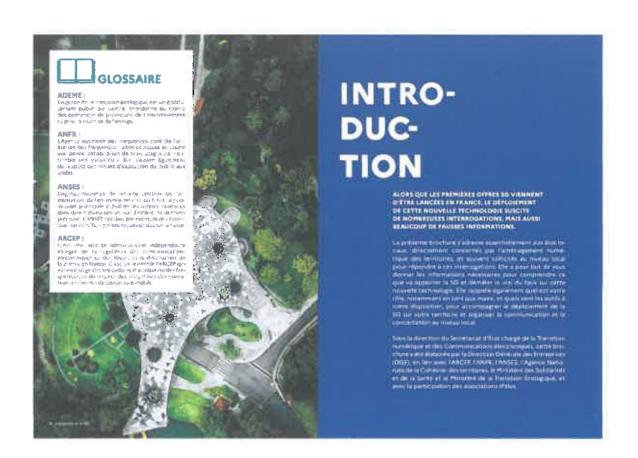
L'Agence nationale des frequences (ANER) est un organisme public rattache au ministère de l'Économie et des Finances. Elle gière fensemble du spectre des fréquences radioalectriques en France et s'assure notamment de la bonne coexistence de cette ressource entre tousies utilisateurs j















La 5G qu'est-ce que c'est?

La «5G» est la cinquième génération de réseaux mobiles. Elle succède aux technologies 2G, 3G et 4G. La 5G doit permettre un bond dans les performances en termes de débit, d'instantanéité et de fiabilité débit multiplie par 10, délai de transmission divise par 10 et habilité acrive. A usage constant, la 5G est mours consommatince d'énergie que les technologies precédentes (4G, 3G, 2G).

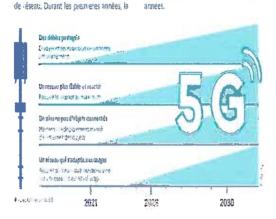


La secteur des télécommunications voit émerger régulierement de nouvelles technologies et connait environ tous les 10 ans une explirition plus importante. La 5G conabitera avec les technologies precédentes et viendra rentorcer la couverture numérique du territoire tout en évitant la saturation des réseaux.

66 It s'agit d'une amélioration continue pour s'adapter aux nouveaux usages des utilisateurs.

> La 5G : une technologie évolutive

L'introduceurs des ioncrionnalités sera progresoire parce que le reseau 5G sera deploye en pusieurs étapet par les operateurs mobiles les antennes d'abord, puis le cœur 5G sera «dépendante » du réseau 4G De nouvelles frequence, seroni auss ajoutées progressivemen. L'ensemble des gains de performance apparaitra dans quelques années.







90

Que permettra la 5G ?

A British to sacuration des réseaux 46 à con-la central, 7a 3 à samination de l'ori-la central, 7a 3 à samination de l'ori-la consideration de l'ori-la consideration de l'ori-la central central

Ouvrir la voie aux innovations La file gezonitre propressionere de proves tor en novembre inspectable d'objets Lord et les des padjets les sheds sammes des res les voires connéce dans benéceupe de gazanes.

madecine convoluencement de la terrarimetian, gedicar di materici an cical movenice de la comuna de prestant de rieptamments de la comuna de prestant de rieptamments de la aleita sour éveniple.

agriculture ex environtement and contemde harrosage, formed contentions from an a

transport gestioning stigus poor interned feur ingulai er des for de circulation.

ora other potas adularioti pios pedicinario. Il plus tars

Michigan Swelfer wastern community and services

ienta (19-00000).
Servicei, de secolea sinhadori de dienes bour lebeminer (3-éde diospinor il ensur de risontamication essenda signification del residiate production del meso supolicado lens toxicità del

Un developpement progressit

acción agent sold comente la fill deciella per programa estembra a un disposizioni para l'una serci articole i ago un film i financiarco risse de sunta problema de Campours, sonaise poutres, been i collectala, chi i cres au una de dompiana dans sestima, la chima en piece di sina 350 urbin, superiodenti acci laccolina di obra intino destrucci cel possibile.

plan grand wearbor, are possible use mouveaux usages notices and immple ment when their dicht on pretty with de webypes des in the extent out is 55 years tion des donnes dans lagstouture motion dages majoriteits par exempts. Toyloris wiges mentativote plus out exhibit, privir date experimental et d'après de motte de contraction qui mossible diminion on de la 56 death talents. Contre d'abovits une et disponible.

LE VOCABULAIRE DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

Research Court of Problem Research are selected as the controlled as the controlled

<u>Debte do com impenhance</u> and to compa and comman plann franchierry dies of problem. Observe to source to our hypothesis of hypo

table out assurance que les der nees encopee arrores une proprie destrustant

DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

DE L'INDUSTRIE

DANS L'INDUSTRIE

DANS L'INDUSTRIE

DANS L'INDUSTRIE

DANS L'INDUSTRIE

DANS L'INDUSTRIE

DANS L'INDUSTRIE

0.00





Question/Réponse

Est-ce que le déploiement de le 50 nécessite d'installer de nouvelles antennes ?

de nouvelles antennes?

Le je miner obbre de réglérement de la 90 on névets épergand duit allementure de la 90 on névets épergand duit allementure de la 190 on névets épergand duit allementure de la 190 on névets épergand duit allement EU du martie ha joir par partier de la 190 on névet de la 190 on névet duit au partie de la 190 on névet de la 190 on n



Faudra-t-il obligatoirement

changer son equipement?

Quelles garanties pour la vie privée des citoyens ?

Techniquement comment or marche ?

La hG est souvent précentée connec une unique technologie alors qu'elle est en realité $^{\rm P}$ és terrologie d'annovations dessures

> Les bandes de fréquences de la 5G

> Les bandes de fréquences de la 50

Les liseaux mobiles, convent la tradic, utilisent des andes pour transpositér des données, Ces unées sont discouperes en handes, de fréquences tan récessuant unes subcrusation de l'Eux pour ette utilisées. Les différents la bandes de l'acquences ent l'une partice et un débié ». Les différents les Si dispois it out un ensemble de frequences attribuées roccurrent ou uneux plus magerains.

Dans un premier senspi, la 50 utilisée les handes de frequences qui sont digliu utilisées front aumant et handes 200 (files, por 1890 (files) aums que 10 bandes de frequences 3,5 GM+ qui lacid d'être atribuice aux opplements montains par 16 kaups le 12 honembre 2000 (files na 1890) files un ben comprevents entit à cau verture à calle, une la verre bande, il bandes 16 GH+ dies bonde milimétraquel Cette bandes mêtre bandes de formatique l'active bande mêtre bandes de la pourra particulaire des débies très importants en pour la communication entre objets opportants controllées entre de la des des la communication entre objets opportants controllées entre de la communication entre objets opportants opportants entre objets opportants entre objets opportants entre objets opportants.

> Des antennes-actives innovantes

Densemble de commo vitions combinées perme tront d'accionire des deportusqu's 10 fois plus grands quien 46 et au réduire par 10 le temps de reponse patence)







La 56 est au cœur de nombreux débats, où é ast parfoll difficile de différencier les norveus des tars étable. Des exacts font extenument l'objet d'intériogrations les elléts de la 56 sur la sante el fampait global du la 56 sur les remonants.



La 5G a-t-elle des effets sur la santé ?

Une exposition aux ondes tres surveillée

Once exposition aux ondes tressors in France Texposition du public airu ondes est sitte reglamantée, et surveillée par LANIP Cétte agence reultre chaque, annex et sombreus, considére, qui plobalement tres traoire et rengament inferieure, aux valoires lu-mains se les 3 d'illiminations qui unit été veu-leure au 2019 (80) de vive ettes attestations d'une au purroun inférieure in 16/1m afoire que les valeures umités s'églement aines se su les est entre 30 es le vivir indes les fre-quet entre 30 es le vivir indes les fre-quet entre 30 es le vivir indes les fre-quet entre 30 es le vivir indes les fre-

F Une faible exposition

r Une faible exposition.

Bejon de la Sis procenter can legamappe medican de larguarida accident placation accident placets. Actident placets pla

> Des contrôles réguliers et sur demande de l'exposition des antentres l'exposition des antentres l'exposition des antentres l'expositions des antentres l'expositions des antentres de l'expositions de l'exposi

66 « V/m » ou volt par mètre ; c est l'unite de mesure

qui tert a mesurer la force d'un champ électronique

Le Comité nations de dialogue sur l'épassition du public aux ond électromagnétique

→ Mais aussi des contrôles sur les équiperments sur les équiperments sur les équiperments proposes par les équiperments proposes par les estats et sense et le monte les sontiers et le monte les aussi sur les vereinnes parsables ent a monte le monte le facçair et utilisate et la conformat de ces appareir la respect réle, au manufert de OAS Elle pour les pourques pur la monte le la conformat de controlle de la conformat de la monte de la conformat de la co



2

Question/Réponse

Comment faire measirer

Perspection NAP mail commons?

If it is not juice from integration system partners in the partners of publicates. An appropriate partners in the partners of t

LE VOCABULAIRE DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

Day the Particular Processor Administration of the Control of Con





Quels sont les effets des ondes sur la santé ?

Quels sont les effets des ondes sur la senté ?

Même à les nineaux d'expositions au order resistent, fabble auts. La 56 les désits de des ondes unes années au sannée faix écudiés de text prés. Départe, surrante des récipius sern lava à le l'émentarion de finaus permitté et le rempienter vullès en la bis. La NASS contraisers et par carva à le l'émentarion de finaus permitté et du réceptur sern de l'émentarion de finaus permitté et du réceptur ser la santée de décharant ces de réceptur puis le carve ser le santé le rister au les carves le bandé à la ristra autuelle de la réplace de la



La 5G a-t-elle des effets sur l'environnement?

La consommation énergétique du réseau 5G

du réseau 53

c afficiación megaliagen así climas de concep-para en mespre des la phasa de concep-sion (formationalatra disconcerso ét mesque ou de sivin as velab) en como que la 56 i a cersa per una arcibitación de referencia la mesque de conceptado de la conceptado de a cersa de de la ficial de la conceptado de a cersa de la ficial de la ficial de la courtidad de a cersa de la ficial de la ficial de la courtidad de a cersa de la ficial de la ficial de la courtidad de a cersa de la ficial de la ficial de la courtidad de como portado de la ficial de la conceptado de la courtidad de la ficial de la ficial de la como de la como de la como de antidad de la como de

Limiter nos consommations

Limiter nos consommations.

Connectic les agresibilités disertes par la six quitament ent probablement une large mentation des la largements probablement une largementation des la largements de la largement de la largement de la largement de la largement la largement la largement de la

La 5G des opportunités pour la transition environnementale

la transition énvironnementale Leisandrades somme manique adoption à la commentation de developare de la commentation de developare de la commentation de developare de la commentation de la commentation

2

Question/Réponse

Comment mesurar l'impact anvironnemental du numérique

(b) In the second contract of property and the second contract of the second contract of





Une couverture fixe et mobile de qualité sur tout le territoire

Le deploiement de 19.53 de lait en poralisée su déploiement de la 46 de du la filse, optique dans les pons que n'en benoficient pas sitorie. Il est indépendant des obligacions de de nuement des opérateurs dans des deux domaines.

Le New Deal Mobile

Le New Deal Mobile a size consiste entre 1 East exites operanner en 2018 il engage des dan nette a six centain acmobre d'actions pour achières i a consisteur mobiles six texti il o continue marrigabili in dans le cade six autoriant en de la sond est frequente, six biblioses par l'Arreip. Cer obin-abours clame-nagement annuel que du termone previorent notamment.

- le pessige site 4G de la quasi vor alice (99%) du reseau ensciant fin 2020
- la couverture des aute routiers prontaires par bouyeurs. Orange et SFR (in 2020
- par louyuur. Orange et 844 in 2020.
 To mise en servict de plus de 600 le 800 in annaemer stele par an et par opérateur. Hans is carte de parpoiet de Courreruse. Toble e 1000. Oct in nouveles plytones viral intallas rans its anna its anna its anna its anna its annaemer format intallas rans its anna par material er optimisment. In annaemer format intelles men del coupar, project libration of materials part in prefét et le presidice du sonaet départemental.



Le Plan France Très Haut Débit

Le Plan France Très Haut Débit
En on qui concerne facrés à un internet
re a facta sest impagé a granului facres de coule un circones au bon debu (s) le
Plausi des fac 2002 à deux le regionale
des deminiers de claratis tier hant deba
de la comment de la finare myslique page; s
indeminier de la finare myslique page; s
indeminier de la finare myslique page; s
indeminier (delt) la horizon 2022 à Lina mobilise pous de 3), invilland da derire pour pai
moutre, avec les conservotes récretaires, de
des page compodent que déphis la plur répidevende la finare sur ent territonie le 2019, en
surgemen nationale de la dominior des cermoites (accordables, chaque gour
sergence nationale de la colomision des cermoites (accordables, chaque gour
sergence nationale de la colomision des cermoites (accordables, chaque gour
sergence nationale de la colomision des cermoites (accordables, chaque gour
sergence nationale de la colomision des cermoites (accordables, chaque gour
sergence nationale de la colomision des cermoites (accordables, chaque gour
sergence nationale de la colomision des cermoites (accordables, chaque gour
sergence nationale de la colomision des cermoites (accordables, chaque gour
sergence nationale de la colomision des cermoites (accordables, chaque gour
sergence nationale de la colomision des cermoites (accordables chaque gour
sergence nationale de la colomision des cermoites de déploiements de la finar exprique
dans les agrections de la colomision de colomision des cer-

2

Question/Réponse

Feut-il deployer le 50 alors que le 46 mest pas encore partous sur le territoire?

Quella complementarité entre 56 et fibre ?

La 5G, un déploiement progressif et équilibré entre les territoires

us riphrations this roms of comments à lan-ces les général leurs sis sect dans les annes es les répretes en la plus importante en our espet les annes les plus althories en our espet les annes les plus althories. L'impondations d'utilisation des finquenties en met les plus les fouverenties au les propo-tions de l'écons, secretait seum les giple passans des cobligations de dépliséement participalement engagentes en montre de couvereux du servicies.

66 L'Arcep veille à un déploiement équilibre entre territoires





LES ÉLUS, UN RÔLE CLÉ DANS DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G

eja tres molvinet dans les projecte d'amelioration de la courrection autre de la courde la cour
de la cour

de la cour
de la cour

de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
de la cour
d

Les références

ni des Communicas una électromiques article P. 28-29 do Gode de s postez ou des aumenomitantes ales trenimos INDS - ECF/1609979A)

Focus sur le Dossier d'Information Mairie

d'Information Mairie

Longe un opéranse annéage d'installer

Longe un opéranse annéage d'installer

Longe de reclandris du sivin qui de
modifier sibilitante llement une antenne
que en mapper qui la fraite de consistent de l'étabilisament public de
coopération mascrommynais (ESCI), as
la presentio, un Oosier d'information
Plante (DIN).

Le content du Diet l'est fiels on en amétide 20 actions 20 de l'estappend qui un
plante (DIN).

Le content du Diet l'estappend qui un
antérior de l'estappend qui un
annéage de l'estappend qui un
annéage de l'estappend pour
altre l'estappend l'estappend
altre l'estappend
alt

Loi « Abeille»

Le parcours du DIM 1/ 0 đỗểô LE MAIRE dispuse a un defei de h à complét de l'a rica du DIM pour demand disputation de Pourpe della modrina par l'in-

LES AUTRES OUTILS DE DIALOGUE

Des reunions e nicomiación ando fes operateurs et les pouvoirs ducides à la domande des récime territors

Le mare, qui le projudent d'EPCt peut saint le prefet de dispartement d'une d'imande de médiation instance de consistration départementalistiques l'instance puestaire conquisair une un Edition i adoelectique existante ou projutée.

Le mane pour demarcir, a tout nomen; une missire de l'exposition av. and; ite y gamer me, as le ditt produce rafi le





LES ÉLUS, Un rôle clé dans DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G



Question/Réponse

Comment savair ou is 50 est déployée sur mon territoire ou quand elle le sera ?

Our quantità effe fe servi et di supplication au quantità della compania della co



Question/Réponse Je souharte le 50 sur mon territoire, comment feire ?

Controlling, Commerce (1999)

White Artino proceedings and colony devices of the department of the dep





Pour aller plus loin

Le rapport IOAS-IOF-COED:
Into cilwww.lgar.gov///mise.phpharticin/704
Corapport compare in depositional international
de la 50, at plus presidents or secaspect i
techniques et savigages.

Le site de l'ARCEP

Patron (www.arroop.fr)

Presion savour plus sur les abilitations des opérations on terrent de couverture flus et mobile et l'évance des déploisements 50

Le site de l'ANFR: Tatun //www.unfr.friscosess.

